

Divorce et assurances sociales

Sommaire

Généralités

Généralités

La procédure de divorce est réglée dans le cadre de la procédure civile fédérale (CPC fédéral).

Les incidences d'un divorce sur le droit aux assurances sociales des ex-conjoints sont entièrement réglée par la législation fédérale (prestations de l'AVS, de la LPP, de la LAA et de la LACI). Il faut donc se référer à la [fiche fédérale](#).

Sources

Service de l'action sociale

Adresses

Caritas Jura - Département consultation et soutien, secteur couples et familles
(Delémont)
Avance et Recouvrement de Pensions Alimentaires (ARPA) (Delémont)

Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

Sites utiles

Registre des avocats jurassiens
Avances de pensions alimentaires